## "L'Europe à la veille du Marché commun. Une étape décisive" dans L'Économie (28 février 1957)

**Légende:** Le 28 février 1957, Maurice Faure, secrétaire d'État aux Affaires étrangères et président de la délégation française à la Conférence intergouvernementale pour le Marché commun et l'Euratom, salue dans l'hebdomadaire parisien L'Économie les résultats engrangés à l'issue de la conférence qui, les 18 et 19 février 1957, a réuni à Matignon les Premiers ministres et les ministres des Affaires étrangères des Six.

**Source:** L'Économie. Journal d'informations industrielles, financières et agricoles du monde entier. dir. de publ. Peyret, Henry. 28.02.1957, n° 577. Paris. "L'Europe à la veille du Marché commun. Une étape décisive", auteur: Faure, Maurice, p. 2.

**Copyright:** Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays. Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive de leurs auteurs ou ayants droit. Les demandes d'autorisation sont à adresser aux auteurs ou ayants droit concernés. Consultez également l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

## URL:

 $http://www.cvce.eu/obj/l\_europe\_a\_la\_veille\_du\_marche\_commun\_une\_etape\_decisive\_dans\_l\_economie\_28\_fevrier\_1957-fr-ab23399f-fe66-400d-b2d1-4b8adf99a414.html$ 



Date de dernière mise à jour: 05/11/2015



## L'Europe à la veille du Marché commun. Une étape décisive

par Maurice FAURE, secrétaire d'État aux Affaires étrangères

L'étape la plus importante est désormais franchie dans l'élaboration des traités sur le Marché commun et l'Euratom; d'ici quelques semaines, ces traités seront signés puis soumis à la ratification parlementaire.

Ce résultat est dû à la volonté d'aboutir dont ont fait preuve tous les pays participants et notamment les chefs de gouvernement et les ministres des Affaires étrangères réunis la semaine dernière à Paris.

La tâche était difficile car si, sur le plan politique, il y avait cette unanime volonté d'aboutir, on ne pouvait négliger les aspects techniques du problème.

Les négociateurs français ont la conviction qu'ils ont mené à bien la tâche qui leur était impartie en tenant compte des desiderata formulés par le Parlement. La France - et il faut rendre hommage à nos partenaires pour leur compréhension - a obtenu satisfaction sur les points essentiels, notamment en ce qui concerne le poids des charges sociales et le maintien temporaire des systèmes de taxes à l'importation et d'aide à l'exportation qui ont pour objet d'atténuer les conséquences de la disparité de nos prix.

Elle a également réussi à faire adopter le principe d'une organisation commune des marchés agricoles qui sera définie par la conférence qui se tiendra dans le délai maximum de deux ans.

Mais surtout, ce qui est le point le plus important pour l'avenir de l'Europe et de l'Afrique, elle a fait admettre l'association des territoires d'outre-mer au Marché commun et la participation des six pays aux investissements réputés « non rentables » qui permettront la mise en valeur de ces territoires et l'élévation du niveau de vie de leur population.

L'intérêt que la France attachait à ce problème était à la fois politique et économique. Politique, parce que l'Europe occidentale ne peut se désintéresser du sort de la moitié de l'Afrique et que, s'il y a dans ce domaine une responsabilité de la France pour les territoires qu'elle a en charge, les autres pays européens sont également intéressés à ce que ces territoires connaissent une stabilité politique. Mais la condition principale pour qu'ils soient politiquement stables et qu'ils demeurent unis à l'Occident est de les aider à promouvoir leur développement économique et social.

Grâce à la création du Fonds commun d'investissements, l'effort de nos partenaires s'ajoutera désormais au nôtre et ira en se développant.

Les territoires d'outre-mer pourront en outre s'approvisionner à meilleur prix tandis qu'ils vont bénéficier de débouchés accrus sur le Marché commun.

Les résultats obtenus ne doivent cependant pas masquer les problèmes qui vont maintenant se poser à l'échelle nationale pour s'adapter aux conditions nouvelles nées du Marché commun. Les négociateurs français en ont toujours eu conscience et c'est ce souci qui les a conduits à proposer — et faire admettre — d'importantes modifications aux dispositions primitivement envisagées pour la période transitoire.

Mais nos industries possèdent des dirigeants et des techniciens dont la valeur est au moins égale à celle de ceux des autres pays. Ils sauront faire preuve d'imagination et de dynamisme aussi bien pour affronter la compétition que pour conquérir les marchés qui vont s'ouvrir à eux.

Quant à notre agriculture, c'est une chance nouvelle qui s'offre à elle par la création de débouchés plus stables et plus larges.

Enfin, sur le plan social, les résultats à attendre du marché commun ne sont pas moindres, car celui-ci créera, à travers l'expansion économique, les véritables conditions d'une baisse de prix - donc d'une élévation du pouvoir d'achat - et d'une meilleure application de l'effort humain.



Nous devons envisager l'avenir avec confiance. Le Marché commun qui est la grande chance de l'Europe doit être aussi la grande chance de la France, dans un inonde où ne survivront que ceux qui sont résolument tournés vers le progrès et l'expansion.

